



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

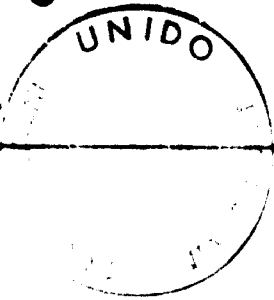
For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

31402
11

nt
20

04816

COMMISSION DES RECHERCHES AERONAUTIQUES
INDUSTRIELLES ET AEROSPATIALES



Distr.
RECHERCHES
UNIA/IND... 19
27 juillet 1973
FRANCAIS

Résumé final

ÉTUDE DE LA SITUATION DE L'INDUSTRIE AEROSPATIALE EN ALGERIE
(1971-1972-1973)

PAR

Constantin Boudia

Expert de l'ONDI

1/ Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONDI.

Note: Les annexes, plans études et devis mentionnés dans le présent rapport se trouvent à Tananarive au Bureau de Développement et de Promotion Industriels.

OBJECTIFS DE LA MISSION

- 1.- Aux termes de la demande du 8 décembre 1969 du Gouvernement de la République Malgache, l'objectif de la mission est ainsi défini : conseiller le Gouvernement sur l'élaboration du projet pour un domaine industriel pilote à Tamatave, dans le cadre d'un programme de développement de la petite industrie ; faire une étude préliminaire du développement du lotissement industriel pour industrie de toutes dimensions faisant partie de la zone industrielle de Tamatave.
- 2.- La mission a été prolongée d'un an avec les objectifs : élaborer le projet d'exécution pour le domaine industriel pilote implanté dans la Cité Masikara - TANANARIVE ; étudier la rentabilisation maximale des investissements et l'optimisation du rythme de récupération dans les zones industrielles de Madagascar ; élaborer un Guide des zones industrielles pour chacune des villes de Tananarive, Tamatave et Majunga.

I.- DOMAINE INDUSTRIEL PILOTE

A.- Emplacement dans la Cité Masikara - TANANARIVE

- 3.- En l'absence d'une étude justificative pour l'emplacement du domaine industriel dans la zone industrielle de Tamatave, en 1971 ont été étudiés - avec l'approbation des autorités malgaches et de l'ONUDI - 5 variantes pour l'emplacement du domaine industriel pilote ; les zones industrielles étudiées ont ainsi été classées suivant l'ordre de préférence : Cité Masikara, Tananarive Nord-Ouest et Nord, Tamatave et Majunga 1/

- 4.- La Cité Masikara présente les meilleures conditions pour l'installation du domaine industriel pilote : coût minimum des immobilisations nécessaires

.../...

1/ Tomes VII, VIII, XI (juillet - octobre 1971)
Le titre et la date d'élaboration des études numérotées avec des chiffres romains, sont donnés dans la bibliographie jointe en annexe, pages 11-17

(26 millions FMC contre 36 à 68 millions FMC dans les autres emplacements étudiés) ; facilité des aménagements tant matériellement qu'au point de vue délai de réalisation ; des avantages de complémentarité avec le CETA (évolution de l'artisanat vers la petite industrie ; présence d'activités complétant celles du CETA - séchoir à bois, atelier mécanique et d'électricité, laboratoire ; la structure d'appui et d'assistance et les actions de formation dont peut bénéficier CETA) ; la perspective de rentabiliser des espaces sous-utilisés dans la Cité Masikara.

B.- Pour entamer la réalisation, il reste la décision du Gouvernement sur :
Le financement

5.- Des études synthétisées dans le projet de requête de la République malgache adressé au PNUD ^{2/} proposent en conclusion mise à jours en décembre 1972, pour le domaine industriel, la structure et planning du coût et des contributions ci-dessous :

Tableau 1

Contributions contrepartie	Total sur secteurs d'activités	(1972)	Année 1 (1973)	Année 2 (1974)	Année 3 (1975)
- Total : en milliers :					
de dollars E.U.	550.0	34.5	321.8	182.6	111.1
en milliers de FMC	162,500.0	8,525.0	80,450.0	45,650.0	27,775.0
1.- du PNUD en mil- liers dollars EU	400.0	30.0	180.0	126.4	63.6
2.- du Gouvernement en milliers FMC	51,250.0	-	31,529.8	10,101.0	9,627.2
3.- Coûts de fonctionne- ment Loc.	11,250.0	1,125.0	3,937.5	3,937.5	2,250.0
(apport total du Gouver- nement)	62,300.0	1,125.0	35,459.3	14,038.5	11,877.2

.../...

- 6.- On doit y ajouter la valeur des investissements pour les 10 entreprises :
50,000.0 milliers FMG pour 7 entreprises (année 1) ; 18,000.0 milliers FMG
pour encore 3 entreprises (année 2) ; somme totale de 68,000.0 FMG qui serait
couverte par la contribution des investisseurs et prêts bancaires 3/
- 7.- L'effet de cet effort financier : les 10 entreprises installées réaliseront un
chiffre d'affaires annuel de 816,000.0 milliers FMG 4/ ; presque 250 emplois,
dont 145 emplois dans le domaine et 100 (pendant une année) pour les travaux
d'immobilisations 5/ .
L'exécution des immobilisations (en valeur de 26,165.2 milliers FMG).
- 8.- L'élaboration du Projet d'exécution pour 1 575 m2 surface bâtie (réalisable en
deux tranches : 1 000 m2 la 1ère tranche, 575 m2 la 2ème tranche) et pour l'in-
frastructure (routes, eau, électricité, égouts) et du Devis descriptif-quantita-
tif-estimatif, 6/ permettra le début immédiat du chantier, dès qu'une telle déci-
sion sera prise.
La promotion du domaine pilote au niveau des pouvoirs publics et parmi les promo-
teurs potentiels pouvant y s'installer
- 9.- Pour assurer une meilleure information sur le contenu, les caractéristiques et
les avantages du domaine, ont été élaboré un dossier de synthèse à l'attention
du Gouvernement 8/ et une plaquette de présentation pour les promoteurs 9/.
- 10.- Dans le cadre du programme pour le développement des petites et moyennes entre-
prises malgaches, le BDPI a inscrit, dans son programme pour 1973, une action de
prospection soutenue auprès des promoteurs nationaux, en vue de déceler leurs
besoins et de proposer une assistance adéquate, y compris l'installation éven-
tuelle dans le domaine ; la plaquette de présentation du domaine pourrait être
utile dans cette action.

-
- 3/- Tome XXIV (mai - juin 1972) : page 26 - tableau 2, page 58 tableau 14.-
4/- Tome XXIV (mai-juin 1972) : page 27 - tableau 3, page 50
5/- Tome XXIV (mai-juin 1972) : page 28, 29 - tableau 4, page 50
6/- Tome XX (fév. - juin 1972) - Tomes XXXII et XXXIII (juin - septembre 1972)
7/- Tome XLI (oct. - nov. 1972)
8/- Tome XXIV (mai - juin 1972).
9/- Tome XLV (oct. 1972).-

C.- Mesures à prendre après une décision positive

Pour le début du chantier.

11.- Conformément aux textes réglementaires d'urbanisme et la construction en vigueur à Madagascar 10/, il reste d'obtenir : le procès-verbal d'alignement et de nivellement de la voie publique ; l'accord préalable de permis de construire ; l'autorisation pour établissements dangereux, insalubres et incommodes ; le permis de construire. Parallèlement, pour gagner du temps, lancer l'appel d'offres pour l'exécution des immobilisations, ou entamer des discussions en vue d'établir un marché gré-à-gré avec l'entreprise susceptible d'offrir le meilleur prix sous le plafond de 26,000.0 millions FMC.

Pour l'installation et la mise en production des entreprises.

12.- Il s'agit d'assurer, au-delà des moyens spécifiques au domaine industriel et du Code des investissements : la prospection et la sélection des 7-10 projets et des promoteurs ; tout en environnement d'accueil : fiscalité, organismes de participation et de financement, formation du personnel, etc ...

Pour garder disponible le terrain nécessaire au domaine pilote.

13.- En assurant une parfaite coordination entre l'implantation des éventuels nouveaux bâtiments du CETA ou des autres occupants et l'aménagement du domaine industriel dans la Cité Masikara - Tananarive 11/, il s'agit de déclarer terrain "non aedificandi" pour des autres utilisations de terrain prévu dans le Projet d'exécution pour la 1ère et la 2ème tranche du domaine. Il est le même temps nécessaire d'obtenir, pour la réalisation de la 2ème tranche, un terrain d'environ 1 300 m2 (propriété de la Commune) en échange du terrain cédé par la Cité Masikara suite au nouvel plan d'urbanisme ; l'avis technique sur cet échange a été déjà demandé au Service de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Habitat, le 15 juillet 1972 par la lettre n° 807-MUP/BDPI.

10/- Tome XXVII (juillet 1972)

11/- Tome XXIV (16-20 Sept. 1972).-

D.- Proposition d'un programme de 3 à 5 années (1973-1975, 1977)

Domaine industriel pilote

14.- Le programme de 3 ans ci-après pour le domaine industriel pilote est réalisable à partir de l'année 1973 à condition : qu'une telle décision est prise dans le premier trimestre 1973 ; que le chantier est ouvert au début d'avril 1973 ; que les bourses de spécialisations pour les homologues sont attribuées à partir d'avril 1973 12/. Le coût de ce programme est donné au paragraphes 5 et 6.

Tableau 2

Domaine industriel pilote	Opérations		
	Année 1 (1973)	Année 2 (1974)	Année 3 (1975)
	J. :A. :Jul:0	J :A :Jul:0	J :A :Jul:0
	M: j: S: D:	M: J: S: D:	M: j: S: D:
1.-Publicité-prosp.Rech.de mat.	1 ^è +2 ^è tranches		
2.-Appel d'of.-Marché-Construction	1 ^è tranche	2 ^è tranche	
3.- Instal.et mis en prod.les ent.	1 ^è tranche	2 ^è tranche	
4.-Optimis.de l'activ.les entrep.		1 ^è tranche	2 ^è tranche
5.-Aménagement de l'atelier et de l'administration dans la sol.l:			

Un 2^e domaine industriel à Taratave, Marounga ou Tuléar

15.- Si l'installation et l'optimisation de l'activité des 7 entreprises de la 1^{ère} tranche sont réalisés avec les meilleurs résultats et, bien entendu dans l'hypothèse d'un financement assuré dans le cadre de la politique économique du Gouvernement, une continuation encore 2 années de cet premier

.../...

programme serait souhaitable. Un 2^e domaine industriel pourrait être envisagé d'après le planning suivant :

Un deuxième domaine industriel	Année 3 (1975)				Année 4 (1976)				Année 5 (1977)				
	J	A	Juill	O	J	A	Juill	O	J	A	Juill	O	
	M	J	S	D	M	J	S	D	M	J	S	D	
Opérations :													
1.-Public.-prosp.Rech.de matér.													
2.-Projet-/p.d'of.-March.Constr.													
3.-Instal.et mis en prod.des unt.													
4.-Optimis.de l'art.les entrep.													
5.-Instal.de l'atel.lu lab. de l'admin.													
Coûts estimés en milliers FMC :													
1.-Equipement (ateliers, labor.) et fournitures : 18,000.0					10,000.0		9,000.0						
2.-Directeur et chefs de services 9,300.0					2,300.0		3,500.0		3,500.0				
3.-Personnel at. Site 4,800.0					800.0		1,900.0		2,100.0				
4.-Pers. administr. 5,000.0					1,100.0		1,300.0		2,000.0				
5.-Mch.frais,dép. ... 5,000.0					1,200.0		1,800.0		2,000.0				
6.-Immobiliant.(ter. 6 000 m2, const.2000m2, infr.36,000.0					36,000.0								
Total 78,100.0					51,400.0		17,100.0		9,600.0				

16.- On doit y ajouter la valeur des investissements pour 9 entreprises (3 à 100 m² de surface, 3 à 150 m², 2 à 225 m². 1 x 300 m²) : environ 60,000.0 milliers FMC.

17.- L'effet de cet effort financier sera comparable à celui du domaine industriel pilote : un chiffre d'affaire annuel d'environ 800,000.0 milliers FMC ; presque 250 emplois.

3. - Pour l'implantation d'un 2ème domaine industriel, Tamatave et Majunga devrait être prise en discussion pour les considérations développées dans l'étude comparative pour l'emplacement du domaine industriel pilote 13/. Tenant compte de l'ample plan de développement du Sud envisagé, par le Gouvernement (avec le financement de Madagascar et des aides extérieures) Tuléar pourrait être étudiée en vue de l'implantation du 2ème domaine industriel.

1.9.-La réalisation en continuation d'un 2ème domaine industriel présenterait l'avantage de faire bénéficier, les nouveaux 9 promoteurs et la nouvelle équipe d'assistance, de la présence, pendant la 3ème année, des experts internationaux siégeant dans la Cité Masikara-Tananarive.

I. - ZONES INDUSTRIELLES

A. - Banque des données

20.- La sélection des problèmes prioritaires à aborder pendant cette mission a été faite sur le fondement de l'analyse des données caractéristiques des zones industrielles, données élaborées d'une manière unitaire, comptabilisées suivant une méthodologie exhaustive et rigoureuse et synthétisées dans une banque des données 1/. Cette banque sera le même temps utile aux pouvoirs publics pour prendre des décisions et aux promoteurs pour formuler leur choix sur la zone industrielle à s'installer.

B. - La rentabilisation maximale des investissements et l'optimisation du rythme de récupération des zones industrielles.

Les investissements et les récupérations 1967 - 31 décembre 1971

21.- Pendant les premières 5 années, jusqu'au 31 décembre 1971, ont été consacrés des crédits en valeur de 769,600.0 milliards FFG 2/, (dont 370,800.0 milliards FFG, soit 48,2 % sur la ligne budgétaire du Ministère de l'Economie et des Finances).

22.- Pour la récupération des investissements sont chargés : la SEIIMD - Société d'Equipement immobilier de Madagascar et la S.D.C.F.C. - Service des Domaines, de la Conservation Foncière et du Cadastre du Ministère de l'Economie et des Finances, La SEIIMD a récupéré jusqu'en juillet 1971 la somme de 5,000.0 milliards FFG. Le SDCFC du MEF n'a pas encore communiqué les récupérations réalisées, sollicitées le 19 août 1971 par la lettre n° 891-MEF/SEIIMD.

Mesures à prendre pour rentabiliser les investissements : Augmenter le pourcentage de parcelles rapporté à la surface le terrain aménagé.

23.- Les études sur la zone industrielle de Tanatave 3/ ont montré que peut être réalisé un pourcentage de 78,5 % de parcelles contre 57,0 % proposé.

1/ Tome XLIX (mai 1971 - nov. 1972)

2/ Tome XLVIII (nov. 1972)

3/ Tome XLVI (nov. 1971 - janv. 1972)

dans le projet M&DU/48 élaboré par la SCET - Société Centrale pour l'Équipement du territoire International. A l'échelle du territoire aménagés dans la zone, environ 143 ha, ceci signifie lattes en vente 112 ha au lieu de 82 ha ; soit, calculé au prix de cession en vigueur de 400 FMG/m² de parcelles, une récupération supplémentaire de 120.000.0 milliards FMG. L'importance de cette augmentation le pourcentage est plus convaincante, s'il^{est} nécessaire, dans la zone industrielle Tananarive-Nord où le prix de cession est d'au moins 2.000 FMG/m² : si sur le terrain aménagé d'environ 90 ha on réalise 78,5 % (70 ha) de parcelles contre 57 % (51 ha), la récupération supplémentaire est de 380.000.0 milliards FMG.

Éliminer le sur-dimensionnement et la réalisation précuratée d'infrastructure par rapport aux besoins prévisibles.

- 24.- L'étude sur la structure des crédits consommés au 31 décembre 1971 dans la zone industrielle de Tanarive 4/ a démontré que du total de 181, 300.0 milliards de FMG investis, environ 51.400.0 milliards FMG sont investis dans les travaux (un terrassement de 825 m de longueur et 34 de largeur, un chemin de fer de 1.300 m de longueur, un réservoir d'eau) qui ne sont pas utiles depuis 1 - 2 ans et risquent de ne pas être utiles encore quelques années. Une étude de la zone industrielle Tananarive-Nord 5/ révèle également qu'un terrassement en valeur de 6.300.0 milliards FMG inutile quelques années risque d'être mis en chantier dans le cadre du remboursement pour un marché en train d'être signé.

Assurer l'application du principe de couvrir entièrement les dépenses de l'Etat

- 25.- L'analyse de la structure et du montant du coût par mètre carré de parcelles dans la zone industrielle Tananarive-Nord 6/a a montré que le prix de cession en vigueur, 1.400 FMG/m² de parcelles est au-dessous du coût d'aménagement : au moins 2.000 FMG/m², Maintenir le prix de cession signifierait une perte, pour l'ensemble de 72 ha de parcelles, d'environ 420.000.0 milliards FMG

4/ Tome XXVI (sept. 1972)
5/ Tome XLVII (nov. 1972)
6/ Tome XXXV (sept. 1972).-

Généraliser l'utilisation de la méthodologie précisée par ces études

26. - En dehors du but de résoudre les problèmes spécifiques des cas abordés, les études citées aux paragraphes 23 - 25 ont eu aussi le but de préciser une méthodologie à suivre pour résoudre les problèmes clés de l'aménagement des zones industrielles.
- C. - La promotion des zones industrielles
 27. - Une première édition du Guide des zones industrielles de Tangerive, Tanatave et Majunga 7/ a été élaboré. Complété avec les données qui manquent, le Guide pourrait être diffusé en 1973.
- D. - Proposition des actions à inclure dans le programme 1972, du comité de gestion des zones industrielles 8/.
 28. - Comptabilisation des dépenses faites dans le périmètre de chaque zone industrielle et qui seront couvertes par le prix de cession des parcelles.
 29. - Elaboration de la liste activée et comptabilisation des dépenses faites en dehors du périmètre de chaque zone industrielle et qui seront supportées par l'Etat.
 30. - Comptabilisation des fonds récupérés par la cession des parcelles ; évaluation du rythme annuel et global de récupération enregistré.
 31. - Elaboration d'une méthodologie pour la comptabilisation des dépenses et des récupérations ; leur analyse et les prises les décisions.
 32. - Etude de la Structure et du content du coût l'aménagement par mètre carré de parcelles dans chaque zone industrielle, tenant compte du marché foncier, pour que le prix de cession soit compétitif et incitent au développement industriel.

7/ Tome L (oct - nov. 1972)

8/ Tome XLVIII (nov. 1972)

35. - Analyse systématique de l'élaboration des projets pour 600 ha dans les zones industrielles de Tananarive, Tanstave et Majunga, (qui font l'objet du marché n° 4677/71/FINDE/SANH/27 juillet 1972 avec la SCET - International) pour s'assurer que les zones sont conçues comme des structures d'accueil attractives et compétitives.
37. - Etudes techniques et économiques exhaustives de chaque demande d'immunité des services pour l'aménagement des zones industrielles, pour assurer l'optimisation des investissements et pour éviter les erreurs commises antérieurement.
35. - Partant sur les objectifs économiques fixés par le Gouvernement, l'élaboration d'une proposition pour un plan de cinq ans 1975 - 1977 pour l'aménagement des zones industrielles et des domaines industriels à Madagascar.
36. - Initier et coordonner des actions de publicité sur les réalisations et les perspectives de l'aménagement des zones industrielles et des domaines industriels à Madagascar.

III. - L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME COMMUN : ZONES INDUSTRIELLES - DOMAINES INDUSTRIELS

37. - Au point de vue de l'aménagement du territoire, cette critique s'imposerait : une zone industrielle de chaque ville devrait avoir prévu dans son périmètre un domaine industriel.
38. - Au point de vue financier, ceci permettrait de commencer plus vite un programme de domaines industriels ; des économies susceptibles d'être faites dans l'aménagement des zones industrielles dégageraient ainsi les fonds nécessaires.
39. - L'actuel Comité devrait devenir Comité de gestion des zones industrielles et domaines industriels ; souhaitable d'être complété avec des spécialistes en environnement naturel et infrastructure.

IV.- BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE
dans l'ordre chronologique

A. - Première année de la mission

RAPPORTS, ETUDES, PROJETS, NOTES, LETTRES ECHANGES
(27 Février 1971-12 Février 1972)

Indicatif	Titre
	27 FÉVRIER - 27 MARS 1971
* 1.	Rapport préliminaire - Plan de travail
	27 MARS - 27 JUILLET 1971
* 2.	Rapport périodique I
I	Esquisse monographique Tambovo
II	Esquisse monographique Tambovo
III	Esquisse monographique Majunga
IV	Synthèse de débats et des conclusions de la Commission pour la Gestion des Zones Industrielles
V	Synthèse des études et des Notes du B.D.P.I. sur les zones industrielles
VI	Contribution au Projet de Programme pour le développement des petites et moyennes entreprises malgaches
VII	Etude comparative de l'emplacement du Domaine Industriel Pilote dans les zones industrielles de Tambovo, Tambovo et Majunga
VIII	L'aménagement du Domaine Industriel Pilote dans la Cité Masikoro-Tambovo
IX	Prospectus de la zone industrielle
X	Les Domaines Industriels - Synthèse de l'expérience internationale
	27 JUILLET - 27 OCTOBRE 1971
* 3.	Rapport périodique II
XI	Projet d'aménagement du Domaine Industriel Pilote dans la Cité Masikoro

RAPPORTS, ETUDES, PROJETS, NOTES, LETTRES ELABORÉS

- suite et fin -

Indicatif	T i t r e
* 4	27 OCTOBRE 1971 - 12 FEVRIER 1972 Rapport périodique III Structure et planning du coût, des contributions et des actions pour l'aménagement du Domaine Industriel Pilote :
XIV	Tome 1
XV	Tome 2
XVI	La rentabilisation maximale des investissements et l'optimisation du rythme potentiel de récupération dans les zones industrielles de Madagascar. I, Tamatave, Tome 1
XVII	Information sélective sur les zones industrielles à Madagascar - Projets S.C.E.T.
XVIII	Contacts réalisés dans le cadre du Plan de travail.
XIX	Notes (4) et lettres (16 + pièces jointes)
* 5	Plan de travail Février-Décembre 1972.

IV. - BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE
dans l'ordre chronologique

B. - Deuxième année de la mission

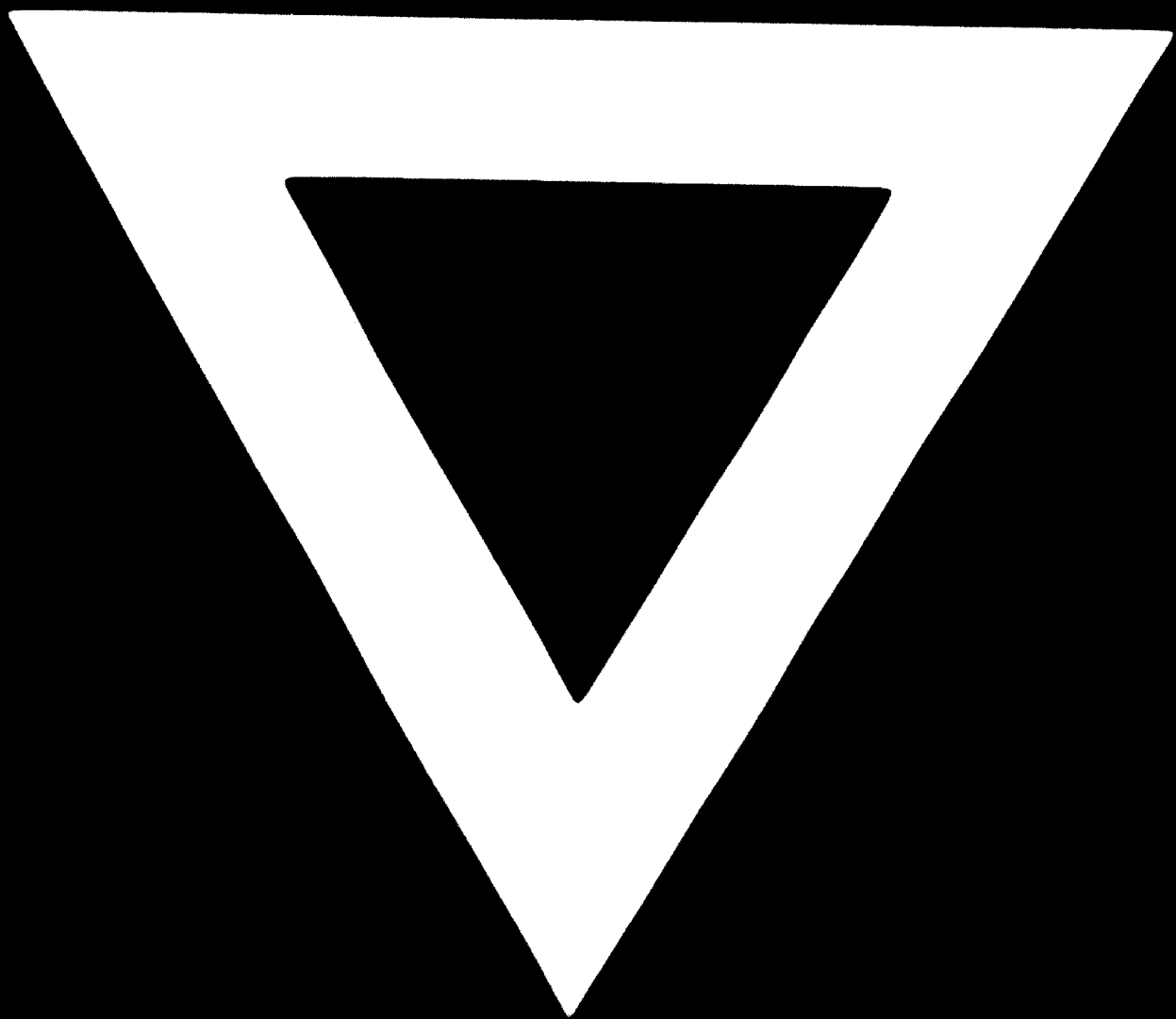
RAPPORTS PERIODES, PROJETS, NOTES

LETTRES

Indicatif	Titre
*1 -*5	Total dans la première année de la mission
I -IX	
*6	Rapport périodique IV
XI	Projet d'exécution pour le domaine libre tracé
XII	Demande d'alignement et de nivellement de la voie publique
XIII	Demande de permis de construire
XIII	Projet de requête de la République Malgache adressé au PNUD
XIV	Plaquette de présentation du domaine industriel pilote (pour les autorités du pays et les promoteurs)
XV	Proposition pour un début du Programme pour le développement des petites et moyennes entreprises malgaches
XVI	Structures (de l'économie et de l'emploi) et listes des : - 170 entreprises du secteur secondaire à Madagascar
XVII	- 55 entreprises à capital et à direction malgaches.
XVIII	Nouvelle édition du marché avec la MEF pour les projets des 4 zones industrielles
XIX	Proposition sur les perspectives des activités industrielles à Marinda
XX	Contacts réalisés dans le cadre du Plan de travail
XXI	Notes (5) et lettres (5)

RAPPORTS, ETUDES, PROJETS, NOTES, LETTRES

Indice :	Titre
*7	Rapport périodique V
	Projet d'exécution pour le domaine -28 tranches
XXIII	Solution 1 (encore 3 entreprises)
XXVIII	Solution 2 (ateliers, laboratoires, administration)
XXIV	Conséquences de la réalisation du premier bâtiment du CITA sur le développement potentiel de la Cité Asikara.
	La rentabilisation maximale des investissements et, l'optimisation du rythme potentiel de récupération dans les zones industrielles de l'édouard
XXV	Cas II Tananarive Nord, tome 1 : Manière de la structure et du montant du coût par mètre carré de parcelles
XXVI	Cas I Tananarive, tome 2 : Structure des crédits pour opérations terminées au 31 Décembre 1971
XXVII	Guide d'urbanisme et de construction pour l'investisseur industriel
XXVIII	Synthèse des actions menées publiquement au sujet de petits entrepreneurs nationaux
XXIX	Contacts réalisés dans le cadre du Plan
XL	Notes (2) et lettres (21)



76 . 02 . 13